le mode d'exécution et de paiement, le travail serait fait d'office à leurs frais, et la dépense répartie entre eux au marc le franc de leur adjudication.

Art. 27. Chaque locataire d'étaux est responsable des dégâts qui pourront y être faits. Toutes dégradations ou bris seront réparés d'office à ses frais.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 28. Un expert assermenté est attaché au marché au poisson.

Art. 29. Il est chargé d'inspecter avec soin le poisson de mer et celui d'eau douce, ainsi que les huîtres, moules, homards, écrevisses, crevettes, et généralement tous les comestibles du même genre mis en vente, tant à l'intérieur du Minck que sur les étaux du marché et dans toutes les parties de la voie publique ; il apprécie la qualité et signale au Commissaire de police les objets qu'il aurait reconnus gâtés, corrompus et susceptibles de nuire à la santé publique.

Art. 30. Cet agent ne pourra exercer aucun emploi dans le marché au poisson, ni se livrer à la vente de cette denrée. Il est tenu de se trouver au marché tous les jours pour y exercer les fonctions telles qu'elles sont déterminées par le présent règlement.

Art. 31. Il devra déférer aux réquisitions qui lui seront faites par le commissaire de police pour tout objet rentrant dans ses attributions.

Tout poisson reconnu gâté ou corrompu sera saisi et enfoui à la diligence du commissaire de police. — Si le détenteur du poisson prétend qu'il n'est ni gâté ni corrompu, il aura la faculté de réclamer une expertise contradictoire. — Il nommera à cet effet un expert, et, dans le cas où celui-ci constaterait les dires du premier, les deux experts s'en adjoindront un troisième pour décider la question.

Art. 32. Toute contravention aux dispositions du présent arrêté, sera constatée par des procès-verbaux et poursuivie par les voies de droit.

Art. 33. Le préposé en chef de l'Octroi, le commissaire de police, l'expert du marché au poisson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'hôtel-de-ville de Roubaix, le 4 février 1863.

Le Maire,
J. Lagache, adjoint.

Vu :
Lille, le 6 février 1683.
Le Préfet du Nord,
Vallon.

Nous apprenons que le tracé du chemin de fer direct de Lille à Tournay fait l'objet d'études sérieuses. L'intérêt général exige une prompte exécution.

D'après le projet de MM. Delcroix et Dathis, qui rallie le plus grand nombre de suffrages, il y aurait une station frontière à Blandain pour la Belgique et la station frontière pour la France serait construite au Petit-Baisieux, sur une route pavée qui relie la chaussée de Tournay à Lille au chemin de Roubaix à Tournay.

Nous croyons que ce projet est sagement conçu. La station belge sera fort bien placée à Blandin, commune qui ne manque pas d'importance. Quant à la station française, elle ne saurait, dans l'intérêt des deux pays, avoir un meilleur emplacement que celui du Petit-Baisieux. Elle se trouverait ainsi sur la seule route pavée qui existe en ces parages et pour ainsi dire au centre de plusieurs communes françaises importantes. Rien de plus avantageux pour la commune belge de Templeuve, où le commerce prospère de plus en plus. Au moyen de l'achèvement du pavage du chemin vicinal qui conduit à Willems (1,000 mètres environ restent à paver), ces deux communes seraient reliées ensemble.

Les habitants de Templeuve, qui sont continuellement en rapport d'intérêt avec la France, auraient beaucoup plus à profiter de la station du Petit-Baisieux que de celle qui se trouve actuellement sur leur territoire. (*Mémorial*).

La chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 13 de ce mois.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

1° Conditions uniformes concernant l'escompte ;
2° Exploration du Niger ;
3° Entrepôt, magasins généraux, etc. ;
4° Statistique concernant les documens commerciaux ;
5° Objets divers.

La session de la cour d'assises du Nord vient d'être close par la condamnation aux travaux forcés à perpétuité des nommés Botiez et Ch. Hoez, convaincus d'homicide volontaire.

Nous lisons dans le *Journal de Saint-Quentin :*

« La fréquence des attentats qui se produisent dans les voitures de chemins de fer aurait-elle enfin éveillé la sollicitude de l'autorité ? Il serait permis de le penser d'après les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet.

» On nous écrit, en effet, de Paris, que le déplorable événement qui a eu lieu récemment sur la ligne de Lyon et dont une jeune fille a été la victime, préoccupe à juste titre les ministres de la justice et du commerce.

» Les directeurs des principales lignes auraient été mandés et mis en demeure de faire adopter, dans le mode d'exploitation, des mesures capables de prévenir le retour de pareils crimes. On parle, en conséquence, de profondes modifications qui seront introduites dans le service du transport des voyageurs. »

Il paraît qu'il existe cette année sur tous les points de la France de véritables perturbations atmosphériques. Ainsi, dans son numéro de vendredi, l'*Impartial Dauphinois* annonce qu'à la côte Saint-André (Isère), depuis trois jours, il y a 50 centimètres de neige dans la plaine, et, chose extraordinaire, de forts coups de tonnerre ont précédé la chute de la neige.

Ce phénomène ne s'était pas produit depuis 1822.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Le cours de chimie n'aura pas lieu lundi prochain 16 janvier.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 18 février, à 7 h. 1/4 du soir.

OPTIQUE.

De la nature de la lumière : système des ondulations et système de l'émission. — Source de la lumière.—Propagation de la lumière. — Ombre et pénombre. — Images produites par les très petites ouvertures. — Chambre noire simple. — Vitesse de la lumière et des rayons de couleurs différentes.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 11	le 12	hausse		baisse	
3 °/o ancien. .	70.35	70.50	»	15	»	»
4 1/2 au compt.	99.00	99.00	»	»	»	»

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 11 février 1863.

On dit qu'à la suite de conférences entre M. Drouyn de Lhuys et MM. Dayton et Slidel, une nouvelle démarche va être faite simultanément à Washington et à Richmond dans le but d'obtenir une suspension d'armes. Le gouvernement russe s'associerait à cette tentative, qu'il est si désirable de voir réussir.

Le paquebot arrivé ce matin à St-Nazaire, apporte, dit-on, d'importantes nouvelles du Mexique.

Demain ou après-demain paraîtra au *Moniteur*, assure-t-on, le décret portant nominations aux six siéges vacants du Sénat.

D'après les renseignements insérés dans le *Moniteur de l'Armée* d'aujourd'hui, le chiffre des derniers renforts envoyés au Mexique, s'élève à 6,508 hommes et 912 chevaux et mulets.

La *Patrie* annonce que les experts désignés par le conseil fédéral pour traiter les questions de tarifs qui se rattachent à l'industrie cotonnière sont arrivés à Paris.

Les négociations relatives au traité franco-suisse se poursuivent avec activité.

On remarque que le *Moniteur* est sobre de détails sur les faits graves qui s'accomplissent en Pologne. Le journal officiel constate toutefois dans son bulletin que « l'insurrection devient chaque jour plus difficile à étouffer. »

On assure que la Russie a le dessein de décréter l'état de siége dans ses provinces polonaises.

Le bruit qui avait couru les années dernières que l'Algérie serait appelée à concourir à la représentation nationale, aussi bien en nommant des députés au Corps législatif qu'en voyant choisir des sénateurs parmi ses hautes notabilités est, en effet, de nouveau plus accrédité que jamais. On assure que la lettre de l'Empereur au duc de Malakoff a été traduite en arabe et publiée en Algérie.

Une dépêche de Cracovie, du 11, annonce que les insurgés augmentent en nombre dans les territoires de Kalisch et d'Augustowo. A Boliwow, près de Skierniewice, le 8, les insurgés ont remporté un avantage sur 800 hommes de la garde russe.

L'*Europe* de Francfort, annonce que M. Proudhon va entrer à la rédaction de la *Presse* pour faire la critique littéraire, le portrait des principales personnalités en littérature et les articles sur les ouvrages importants.

Le duc de Lévis a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Le duc de Levis, qui avait perdu sa femme il y a quelques années, ne laisse pas d'enfants, et toute sa fortune, qui est très considérable, passe à la famille de Nicolaï. Le duc de Levis possédait notamment, dans le département de la Seine-et-Marne, le magnifique château de Noisiel, l'un des plus beaux de France.

D'après une lettre de Rome, Mgr. de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, serait au nombre des cardinaux proclamés dans le prochain consistoire. L'installation de Mgr. Darboy à l'archevêché de Paris aura lieu le premier dimanche après Pâques. Une amélioration très marquée s'est produite dans l'état de Mgr. l'évêque de Périgueux. On a tout espoir de conserver le vénérable prélat à ses diocésains.

L'éternelle histoire des Grecs qui demandent un roi n'est pas sans amener de curieux incidents.

Le prince Alfred ne peut accepter cette couronne sans la permission de l'Angleterre qui *semble* la refuser ; mais attendons les événements et rien de ce côté ne paraît désespéré.

La candidature du duc d'Aumale est tombée à l'eau. Le refus du duc de Saxe-Cobourg est officiel et l'on vient enfin de concevoir l'ingénieuse idée d'appeler au trône de Grèce le neveu du roi Othon.

Les avis de New-York transmis par le télégraphe, semblent aujourd'hui moins défavorables aux fédéraux. On parle d'une nouvelle démarche médiatrice que la France entreprendrait de concert avec la Russie.

La question d'intervention des grandes puissances auprès des Etats-Unis a fait peu de chemin jusqu'ici. On remarque dans les journaux anglais un éloignement prononcé pour toute espèce d'arrangement.

L'Angleterre se soucie fort peu de voir terminer la guerre, ce qu'elle désire avant tout ce n'est pas du coton ; elle a le plus grand intérêt à voir s'écrouler la puissante marine américaine. Seule, parmi toutes les puissances, l'Amérique a résisté, à l'orgueil britannique et l'Angleterre porte encore sur ses joues l'empreinte honteuse des soufflets qu'elle a reçus sans oser se plaindre.

Ce qu'il faut hors et avant tout à l'Angleterre c'est la ruine de la puissance maritime des Etats-Unis.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

FAITS DIVERS.

Le 8 de ce mois, vers sept heures et demie du soir, une formidable détonation se faisait entendre sur la place de la Madeleine, à Paris, et mettait en émoi tous les habitans des environs. C'était un de ces gros pétards dits *artichauts* dont on fait usage sur les chemins de fer pour donner des signaux, qui venait de faire explosion. Il avait dû être lancé de l'une des maisons de la place, voisines de la rue Tronchet.

L'enveloppe de ce pétard était en papier serré à l'aide d'une ficelle goudronnée. On y avait adapté une mèche que les passans ont remarquée. On ignore dans quel but cette pièce d'artifice avait été jetée ; mais on suppose qu'il s'agissait d'une mauvaise plaisanterie.

L'enquête n'a rien pu faire découvrir à ce sujet. Personne heureusement n'a été blessé. Il s'était formé sur la place un rassemblement considérable qu'on a eu beaucoup de peine à dissiper.

—Il paraît que Victor Considérant, l'ancien rédacteur en chef de la *Démocratie Pacifique*, a fait à San Antonio (Texas) une grande fortune au moyen de l'envoi des cotons du Sud en Europe par la voie du Texas et du Mexique.

— Beaucoup de personnes, dit le *Droit*, lorsqu'elles ont reçu une pièce de monnaie de mauvais aloi, ne se font aucun scrupule d'essayer de la remettre en circulation. Elles ignorent que, par ce fait, elles courent le risque d'être arrêtées sous l'inculpation d'émission de fausse monnaie. C'est ce qui est arrivé encore hier au soir au nommé G..., cocher d'une voiture de place.

Vers onze heures et demie du soir, il entra dans un débit de tabac rue d'Amsterdam, y fit un achat, et posa sur le comptoir une pièce de 5 fr. Au premier coup-d'œil, le marchand s'aperçut qu'elle était fausse, et il lui en fit l'observation.

Sans mot dire, le cocher prit sa bourse de cuir et y chercha de la monnaie, ce qui fit voir qu'il avait agi sciemment. Le marchand, déjà plusieurs fois lésé dans des occasions semblables, lui dit : — Vous avez voulu me tromper ; eh bien ! vous paierez pour ceux dont j'ai été dupe. Je vais vous faire arrêter.

Il appela effectivement un sergent de ville, qui invita G... à le suivre chez le commissaire de police. Ce cocher apprendra à ses dépens que, lorsqu'on a été trompé, on n'est pas autorisé à tromper les autres.

— Un de nos concitoyens, dit le *Mémorial d'Amiens*, vient d'être victime d'un vol considérable. Il avait renfermé dans un coffre pour une quarantaine de mille francs de titres au porteur. Dimanche matin, il a voulu retirer quelques-uns de ces titres ; mais, en ouvrant le coffre, il s'aperçut que tous avaient disparu. Il n'y avait aucune trace d'effraction, et le voleur s'était évidemment servi d'une fausse clef.

Les soupçons de M. B... se portèrent immédiatement sur un de ses principaux employés qu'il avait congédié pour le 1er mars prochain. Quelques indices vinrent confirmer ses premiers soupçons : l'employé avait demandé à l'un de ses camarades si on avait besoin d'un passe-port pour se rendre en Angleterre. M. B.. courut chez lui et n'y rencontra que sa femme, qui lui dit que son mari était absent ; depuis lors, il n'a pas reparu.

Toutes les mesures usitées en pareil cas pour empêcher la transmission des titres ont été prises ; la police fait les plus actives recherches, et il y a lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas à être sur les traces du coupable.

— On lit dans le *Salut public* de Lyon :

« Dans la soirée d'hier, un individu costumé et masqué était poursuivi, comme d'usage, par quelques gamins sur la place du Pont. Impatienté, cet individu, se retourna contre ceux qui le poursuivaient, s'arma d'un couteau et en porta deux coups dans la cuisse d'un enfant âgé de onze ans.

» L'auteur de cet acte inqualifiable de brutalité s'empressa de se dérober par la fuite à la juste colère des spectateurs. On s'élança à sa poursuite, et on parvint à l'arrêter sous les combles d'une maison de la rue Bechevelin. L'enfant blessé, après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, a été transporté chez ses parents. »

—La part des ouvriers sans travail, dans la recette du bal des Consuls, à Rouen, s'élèvera à 17,000 francs.

— Un sieur J.-B. D..., a été pendent dix-sept ans chantre à l'église de Lihus. Aujourd'hui, il a la cinquantaine.

Mais D... n'a jamais pu se décider au silence ; ne plus chanter, pour lui ce n'est ne plus vivre. L'habitude le ramène chaque dimanche à l'office, où, malgré sa déchéance, il entonne le chant grégorien à haute et intelligible voix, et plus ou moins de concert avec le lutrin officiel ; plus il chante fort, plus il est content, et il se croit encore au temps de sa gloire et de sa splendeur, aux beaux jours de son rite et de ses succès pulmonaires.

Le 25 décembre dernier, une innovation était introduite dans le rite de l'église de Lihus : la messe de Noël devait être chantée alternativement par les jeunes filles et par le lutrin. Or, D..., homme d'habitude et pieux conservateur des rhythmes traditionnels, se défie beaucoup des innovations. Pourtant il promit à M. le curé d'être bien sage et de ne pas mêler son organe aux voix des chantres féminins.

Il resta calme, muet et patient jusqu'au *Credo* ; mais au passage *Descendit de cœlis* ce fut plus fort que lui ; il crut remarquer que les demoiselles s'étaient trompées, et il reprit d'une voix de stenter le verset qu'elles avaient commencé, afin de les remettre dans le ton. Alors, une grande disptraction eut lieu dans l'assistance et l'exercice du culte en fut troublé. M. le curé fit une observation pour dissiper ce trouble et à laquelle D... répondit : Je chanterai à mon tour.

Cependant les jeunes filles, déconcertées par l'intervention de D... dans leurs chants, avaient perdu toute assurance et hésitaient au passage *Crucifixus*, D... qui n'hésite jamais en pareille matière, l'entonna vaillamment et mit le comble au désordre qu'il avait commencé à répandre dans l'église.

Il avait à peine poussé ses dernières notes sonores et éclatantes, que le gardechampêtre s'approcha de lui et, moins bruyamment, lui déclara procès-verbal de la part de M. le maire pour entraver l'exercice du culte.

C'est sous cette inculpation que D... comparut jeudi dernier devant le tribunal correctionnel de Beauvais qui, après avoir reçu les explications du virtuose malgré lui, l'a condamné à 30 fr. d'amende.

— On lit dans le *Journal de St-Quentin :*

« On a trouvé récemment, sur le territoire de la commune d'Erlon, le cadavre d'une petite fille à peine âgée de sept ans, dont la mort et le résultat d'un crime. Voici comment :

« Deux jeunes gens de la commune d'Erlon s'aimaient et désiraient d'épouser, mais la jeune fille s'était laissé séduire une première fois de sa faute il était résulté un enfant qui était le seul obstacle à son mariage. Il fallait donc, pour voir réaliser ses projets, que la jeune fille se débarrassât de son enfant et qu'elle le fit disparaître.

» L'amour l'emporta sur la crainte, et la mort de l'enfant fut résolue. On partit un jour pour la promenade et on emmena l'enfant. Ce qui se passa, on ne le sait pas encore ; mais l'enfant ne reparut plus. Cependant la justice fut informée, on fit des perquisitions dans la commune, et on retrouva le cadavre. Après quelques informations, les deux amants furent arrêtés, et l'un et l'autre se disculpent en se rejetant mutuellement ce crime.

» Il paraît que l'infortunée petite fille fut amenée sur le bord de la Serre, et qu'après avoir été tuée, elle fut jetée à l'eau ; d'autres disent qu'elle fut noyée. »

—M. Mirès, qui a été hier remis judiciairement en possession de la gérance du *Constitutionnel* et du *Pays*, vient de vendre, dit-on, la gérance de ces deux journaux à M. Auguste Chevalier, qui, du reste, malgré la lettre de M. d'Anchald qu'on a vue hier, est maintenu dans la direction politique de ces deux journaux, par ordonnance du tribunal civil rendu aujourd'hui. Ladite ordonnance ajoute « qu'au besoin il se fera assister de tout commissaire de police et même de la force armée, et que le commissaire de police pourra faire ouvrir toutes portes et meubles, ce qui sera exécuté sur minute, vu l'urgence extrême et avant enregistrement.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

THÉATRE DE LILLE

Vendredi 13, au bénéfice de M. Martin,
L'ILE D'AMOUR, drame en 3 actes.
LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes.
LA DEMOISELLE DE NANTERRE, vaudeville en 3 actes.

Dimanche 15 février.
Après le spectacle (à 11 heures),
DEUXIÈME GRAND BAL PARÉ
ET MASQUÉ.

BULLETIN FINANCIER.

11 février 1863.

La Bourse était bonne au début.

Tout à coup, et sans cause plausible, des ventes nombreuses sont venues faire fléchir les cours.

Vers la fin de la Bourse, le marché avait repris une certaine fermeté, mais sans affaires.

La rente, ouverte à 70.80, son cours le plus élevé, a fermé à 70.50, son cours le plus bas.

Les consolidés anglais sont venus en baisse de 1/8 à 92 5/8 à 3/4.

A Vienne, les chemins sont stationnaires, mais il y a une légère hausse des changes.

L'Emprunt italien reste à 71 après avoir fait 71.15 au plus haut et 70.75 au plus bas.

Le Mobilier français s'est maintenu en clôture à 1235, après avoir atteint 1247.50.

Le Mobilier espagnol a fait 912.50 au plus haut, 895 au plus bas et finit à 905.

L'Orléans s'est traité de 1115 à 1111.25 ; le Nord à 1035 ; l'Est de 560 à 550 ; le Lyon de 1193.75 à 1187.50 ; le Midi de 815 à 817.50 ; l'Ouest de 570 à 560 ; le Genève à 410.

Les Autrichiens sont tenus de 516.25 à 512.50 ; les Lombards de 598.75 à 593.75.

Le Saragosse est à 690 et 693.75 ; le Nord de l'Espagne de 550 à 555 ; les Russes de 430 à 432.50 ; les Romains de 382.50 à 380.

Les Gaz Parisiens sont à 1725 ; les Ports de de Marseille à 690 ; les Transatlantiques de 585 à 580.

Cours moyen du comptant : 3 °/o 70.42 1/2.
4 1/2 °/o 98.95.
Banque de France, 3,400.
Crédit foncier, 1,[illegible]20.

Pour extrait : J. Reboux.

Commentaire sur l'impôt des chevaux et des voitures.

La question de l'impôt des chevaux et des voitures est, en ce moment, à l'ordre du jour. On l'entend discuter partout, et la loi du 2 juillet est généralement peu comprise, ce qui fait naître une grande incertitude dans l'esprit des contribuables.

M. Deshaires, chef de division à la préfecture de Montauban, vient de faire paraître un travail très remarquable sur cette loi ; et des différents commentaires qui ont été publiés, c'est assurément celui qui nous a paru le plus clair, le plus substantiel, et qui mérite le mieux, à tous les points de vue, d'être consulté.

Nous rendrons prochainement compte de cette brochure avec plus de détail ; mais en attendant, elle mérite d'être signalée à l'attention du public.

Brochure in 8°. — S'adresser à Paris, librairie Hachette ; à Montauban, au bureau du *Courrier de Tarn-et-Garonne*. — Prix 1 fr. 50. — Remise aux libraires.

Pour guérir pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, faciliter le développement des jeunes filles délicates et redonner au corps ses forces altérées ou perdues, les médecins prescrivent avec un succès toujours certain le Phosphate de fer soluble, de LERAS, docteur ès-sciences, le seul ferrugineux qui n'échauffe pas, le seul aussi qui se présente sous une forme entièrement nouvelle et donne des résultats immédiats.

Beaucoup de personnes ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue ; qu'elle soit blanche ou brune, épurée ou non, additionnée de substances qui tendent à masquer son goût et son odeur, elle n'en est pas moins très souvent vomie ou mal supportée. Nous sommes heureux d'apprendre qu'après un grand nombre d'expériences faites dans les hôpitaux, la plupart des médecins de Paris ont adopté le Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de M. GRIMAULT, comme la remplaçant avec avantage.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ancien réseau.

Produits de la semaine du 22 au 28 janvier 1863.

Nombre de voyageurs, 137,067.	
Produit des voyageurs . .	312,306 70
Bagages, marchandises, etc.	799.919 36
Produit total. . .	1,112,226 06

Semaine correspondante de 1862.

Nombre de voyageurs, 120,023.	
Produit des voyageurs .	281,491 57
Bagages, marchandises, etc.	873,408 31
Produit total. . .	1,154,899 88
Différence en moins pr 1863	42,673 82
Soit : 3,69 °/o.	

Produit par kilomètre.

1863 — 1,053 kilom. exploités.	1,056 24
1862 — 967 id. id.	1,194 31
Différence en moins pour 1863.	138 07
Soit : 11 56 °/o.	
Produit total du 1er au 28 janvier. . . { 1863.	4,486,726 07
{ 1862.	4.545.053 79
Différence en moins pr 1863.	58,327 72
Soit : 1 28 °/o.	

Nouveau réseau.

Produits de la semaine du 22 au 28 janvier 1863.

Nombre de voyageurs, 8,255.	
Produit des voyageurs . . .	18,142 10
Bagages, marchandises, etc. .	30,028 20
Produit total . . .	48.173 30

Semaine correspondante de 1862.

Nombre des voyageurs, 5.880.	
Produit des voyageurs . . .	5,300 25
Bagages, marchandises, etc.	25,926 40
Produit total . . .	31,226 65
Différence en plus pour 1863.	16,943 65
Soit : . . . . °/o.	

Produit par kilomètre.

1863 — 112 kilomèt. exploités.	430 09
1862 — 160 idem.	195 16
Différence en plus pour 1863.	243 93
Soit : 120 37 °/o.	
Produit total du 1er au 28 janvier. . . { 1863.	202,712 79
{ 1862.	112,983 25
Différence en plus pr 1863.	89,729 54